

BULLETIN D'ADHÉSION CONTRAT AF 5002796

« RÉDUCTION DE FRANCHISE DES VÉHICULES SUIVEURS »
DANS UNE ÉPREUVE ORGANISÉE SOUS L'ÉGIDE DE LA FFC
ET INSCRITE AU CALENDRIER DES COURSES FFC

Valant conditions particulières – Contrat AF 5.002.796 souscrit par la Fédération Française de Cyclisme auprès de Sérénis Assurances

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE
CYCLISME



Bulletin à compléter, signer et envoyer, accompagné du chèque de règlement libellé à l'ordre de Verspieren et de la copie de la liste des véhicules suiveurs à l'adresse suivante : VERSPIEREN – Service FFC – 1, avenue François-Mitterrand – BP 30200 – 59446 Wasquehal Cedex

L'ADHÉRENT

Nom du club : Comité régional :

Nom du représentant légal : Prénom :

Date de naissance : Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

E-mail :

L'ÉPREUVE

Nom de l'épreuve :

Numéro d'attestation : Comité régional :

Organisateur de l'épreuve :

Durée : du au Nombre de jours de l'épreuve :

Garantie optionnelle complémentaire au contrat « Véhicules Suiveurs » N° AF 5.002.679, permettant à l'organisateur de l'épreuve repris ci-dessus de réduire la franchise « dommages tous accidents » de 1 000 € à 230 €.

Sont concernés : les seuls véhicules répondant à la définition de « véhicule suiveur » hormis les véhicules mis à disposition et utilisés par l'État, les collectivités locales et territoriales et la Croix Rouge. Ils sont inscrits sur la liste « VEHICULES SUIVEURS » établie par l'organisateur et validée par le président du jury avant le départ de la course [copie de la liste à joindre impérativement au présent bulletin].

ÉTENDUE DES GARANTIES

Pour les sinistres survenus entre la ligne de départ et d'arrivée, de chaque étape lorsqu'il s'agit d'une course à étape, dans les conditions suivantes selon la Gamme Liberté et définies dans les Conditions générales référencées 17 05 96 de 09/2013 :

Responsabilité civile : • dommages corporels • dommages matériels et immatériels consécutifs	Illimité 100 000 000 euros
Défense pénale et recours suite à accident	20 000 euros sans franchise
Bris de glaces	Valeur de remplacement franchise 76 euros
Incendie et vol	VRADÉ (1) franchise 230 euros (2)
Dommages tous accidents	VRADÉ franchise 230 euros
Garantie du conducteur	150 000 euros franchise 10% en IPP
Assistance	Contrat séparé Mondial Assistance réf. : 921 446
Catastrophes naturelles et technologiques / Forces de la nature	VRADÉ franchise 380 euros

(1) Valeur de remplacement à dire d'expert. Elle est limitée à 35 000 euros pour les véhicules 4 Roues et 15.000 € pour les 2 Roues. (2) Une franchise responsabilité civile de 1 500 euros pour les titulaires d'un permis de moins de 2 ans se cumule et se rajoute à la franchise Dommage.

CALCUL DE LA PRIME

Cotisation par véhicule et par jour TTC	3,00 euros
Nombre de véhicules à assurer (tous les véhicules figurant sur la liste des véhicules suiveurs hormis les véhicules mis à disposition et utilisées par l'Etat, les collectivités locales et territoriales et la Croix Rouge et les motos de sécurité)	X
Nombre de jours	X
Total :	=
Frais de souscription + Frais d'attentats :	7,10 euros
TOTAL À PAYER : euros

L'adhérent reconnaît avoir reçu et pris connaissance des Conditions générales référencées 17 05 96 09/2013 du contrat véhicules suiveurs n° AF 5.002.679 souscrit par la Fédération Française de Cyclisme auprès de Sérénis Assurances et de la convention d'assistance aux véhicules n° 921.446, documents téléchargeables sur le site www.ffc.verspieren.com.

Fait à : le :

Signature et cachet de l'organisateur



 **VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES

VERSPIEREN SERVICE FFC
03 20 45 33 99 – ffc@verspieren.com
www.ffc.verspieren.com

VERSPIEREN – SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 000 000 €
Siren 321 502 049 – RCS Lille Métropole – n° Orias : 07 001 542 (www.orias.fr)
Assureur : SÉRÉNIS ASSURANCES – SA, Groupe des ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA,
25, rue du Docteur Henri Abel 26000 Valence – RCS Romans 350 838 686
N° TVA FR13350838686. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle
de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution : 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09